

Critères d'admission au Sportlycée: informations pour les fédérations sportives

- ❖ Mise en oeuvre d'un concept fédéral pour la promotion de jeunes talents (détection, sélection et formation) qui respecte les critères énumérés ci-dessous:
 - avoir une orientation vers le long terme qui reprend les principes LTAD (Long Term Athlete Development)
 - avoir un concept de détection et de sélection
 - offrir un programme sportif adapté aux capacités individuelles de chaque sportif
 - proposer un volume et une qualité d'entraînement adaptés
 - offrir un programme de compétition adapté à l'âge des jeunes athlètes
 - l'encadrement des jeunes doit être assuré par des entraîneurs/par un staff qualifié (formation de base et continue)

- ❖ Conditions spécialement requises pour le fonctionnement au Sportlycée:
 - organiser des séances d'entraînement spécifique pendant les plages horaires matinales réservées aux fédérations
 - assurer la coordination générale du programme sportif des athlètes
 - désigner un délégué par le Conseil d'administration ainsi qu'un responsable sur le plan sportif pour garantir une bonne coopération entre la fédération et le Sportlycée
 - proposer l'encadrement sportif dans le cadre du Sportlycée gratuitement

- ❖ Procédures à suivre:
 1. faire parvenir une demande motivée et signée par le président de la fédération sportive au secrétariat du Sportlycée qui contient un dossier renseignant sur le concept ainsi que sur l'encadrement fédéral axés sur le Sportlycée; le dossier doit contenir toutes les informations nécessaires afin de pouvoir évaluer les critères énumérés ci-dessus
 2. le comité de coordination du Sportlycée invitera le/les responsable/s fédéral/aux pour présenter leur concept dans le cadre du Sportlycée aux membres de la commission; la présence d'au moins un entraîneur fédéral et d'un délégué du conseil d'administration de la fédération est obligatoire
 3. en fonction de l'analyse et de l'évaluation du dossier ainsi que de l'entretien, la commission prendra une décision sur l'admission de la fédération au Sportlycée
 4. sur avis du comité de coordination, un/une athlète individuel/le peut être admis/e sans convention entre le Sportlycée et la fédération concernée (admission sur dossier), si le niveau sportif ainsi que l'encadrement sont adéquats; un dossier personnel devra être introduit et informer sur le projet sportif de l'athlète concerné ainsi que sur l'encadrement sportif mis en place (programme d'entraînement, programme de compétition, parcours sportif, objectifs, résultats,...)

- ❖ Contact:
 - Adresse: 66, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg
 - Email: secretariat@sportlycee.lu
 - tél. 2675051